

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 14 (1934)  
**Heft:** 1

**Artikel:** État actuel des négociations commerciales entre la France et la Suisse  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889170>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DEUXIÈME PARTIE — DOCUMENTATION GÉNÉRALE

## Etat actuel des négociations commerciales entre la France et la Suisse

Dès que fut connue, au début du mois de juin de l'année dernière, la nouvelle de la dénonciation de la Convention de Commerce franco-suisse, les fâcheuses répercussions que cet événement ne manquerait pas d'avoir sur les relations économiques de la France et de la Suisse furent dénoncées par l'opinion publique dans l'un et l'autre pays. La Chambre de Commerce Suisse en France fit aussitôt écho à ces appréhensions dans un vœu demandant aux Gouvernements suisse et français d'entamer sans retard des négociations dans le but de mettre un terme à la période d'insécurité née de cette dénonciation, soit par la révision de l'ancien statut commercial, soit par la conclusion d'un nouvel accord.

Conformément aux stipulations qu'elle contenait, la Convention de Commerce franco-suisse avait été dénoncée avec un préavis de six mois; la décision prise à ce sujet par le Gouvernement français ayant été notifiée le 1<sup>er</sup> juin 1933 par l'Ambassadeur de France accrédité auprès du Conseil fédéral suisse, le traité qui régissait les rapports commerciaux des deux pays depuis le 8 juillet 1929 arrivait ainsi à échéance le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Ce délai de six mois paraissait suffisant pour permettre aux négociateurs français et suisses de mener à bien leur tâche. Un premier échange de vues eut lieu, à titre officieux, en marge des travaux de la Conférence Economique de Londres et l'idée énoncée à cette occasion de constituer un « bloc or » groupant les nations dont la monnaie est demeurée fidèle à l'étalon de métal jaune, fit naître l'espoir que cette entente monétaire pourrait être étendue au domaine douanier et faciliterait en conséquence la révision du statut commercial franco-suisse. Il fut donc décidé, au mois de juillet, que des négociations seraient entamées dès après les vacances d'été dans des conditions qui paraissaient alors particulièrement favorables. Entre temps, l'échec de la Conférence de Londres consacra la faillite de toute entente économique mondiale et les obstacles rencontrés ultérieurement par la formation du « bloc or » révéla de même l'impossibilité de conclure un accord plurilatéral entre des pays ayant pourtant une grande similitude dans leur constitution économique et de nombreux intérêts en commun. Force fut donc d'en revenir aux pourparlers bilatéraux et s'il est deux pays qui ont toujours appliqué cette méthode avec succès, ce sont bien la France et la Suisse.

Ce n'est pas sans une vive déception que les commerçants et industriels — français et suisses — ont vu cette période d'insécurité des échanges entre les deux pays se prolonger au delà du 1<sup>er</sup> décembre dernier. Des négociations officielles ne furent entamées que le 20 novembre, alors que le délai de six mois allait être révolu. M. Bonnefon-Craponne, Directeur des Accords Commerciaux au Ministère français du Commerce et de l'Industrie, se rendit à Berne pour proposer une prorogation de deux mois de la durée de validité de la Convention de 1929; cette proposition fut acceptée par le Conseil fédéral et l'on formula à nouveau l'espoir qu'un accord interviendrait avant le 1<sup>er</sup> février de cette année. Les négociations ne reprurent toutefois que le 17 janvier, à

l'occasion de la venue à Paris de M. le Ministre Stucki, Directeur de la Division du Commerce au Département Suisse de l'Economie Publique. Si l'entente put être réalisée en ce qui concerne les échanges de produits industriels, les négociateurs français n'ont pas pu donner une suite favorable aux revendications de la Suisse qui demande à importer en 1934 les mêmes quantités de produits agricoles que pendant l'année dernière. Les négociations se poursuivirent à Berne entre le Conseil fédéral et l'Ambassadeur de France pendant les derniers jours du mois de janvier. Devant le maintien des positions respectives et en considération de la crise ministérielle française, une nouvelle prorogation de deux mois fut décidée le 31 janvier : la Convention de Commerce franco-suisse du 8 juillet 1929 et l'arrangement sur l'application des contingentements conclu entre la France et la Suisse le 24 juin 1932 demeurent ainsi en vigueur jusqu'au 31 mars de cette année. Ce nouveau délai permettra-t-il de concilier les revendications respectives de la Suisse et de la France? Il faut ardemment l'espérer car on ne mesurera jamais toute l'étendue des répercussions de cette période d'insécurité sur le volume des opérations commerciales conclues entre les deux pays. Dans le commerce international, pour faire de bonnes affaires, il faut des traités de commerce stables. Or, la menace de voir augmenter les droits de douane consolidés dans la Convention de Commerce franco-suisse, l'impossibilité dans de nombreux cas d'obtenir des licences d'importation pour des périodes dépassant l'échéance de l'arrangement franco-suisse sur les contingents, en un mot : l'incertitude au sujet du régime douanier applicable le lendemain, rend particulièrement difficile la conclusion d'affaires à longs termes.

Le but poursuivi par le Gouvernement français en dénonçant la Convention de Commerce de 1929 était de recouvrer sa liberté tarifaire et tout laisse supposer que si les droits de douanes inscrits dans cette Convention doivent être déconsolidés, c'est dans le sens d'une majoration plutôt que dans celui d'une diminution de ces droits. Ces perspectives ne sont pas sans causer de vives appréhensions aux milieux français et suisses intéressés aux échanges des deux pays. Au cours des dix mois qui se sont écoulés depuis cette dénonciation, d'autres soucis sont venus s'ajouter à ceux-là : les mesures de contingentement, appliquées à un nombre de plus en plus grand de marchandises, paraissent constituer actuellement la pierre d'achoppement des négociations franco-suisse, tout au moins en ce qui concerne les importations de produits agricoles suisses en France, comme nous le rappelions plus haut et comme nous l'avons signalé à la presse par nos récents communiqués.

Cette question des échanges de produits agricoles entre la France et la Suisse fera l'objet du prochain numéro de notre Revue. Nous nous bornons donc aujourd'hui à souhaiter à nouveau qu'un accord puisse également être réalisé sur cette question et qu'un terme soit mis le plus rapidement possible à cette période d'insécurité des échanges franco-suisses dont nous avons toujours dénoncé les graves inconvénients pour l'économie de la France et de la Suisse.